

Rencontre régionale des gardes et des agents du littoral

16 et 17 mai 2021
Roscoff

Éléments de compte-rendu

↳ Informations régionales par la délégation Bretagne



**Intervention de Didier OLIVRY,
Délégué de rivages Bretagne
du Conservatoire du littoral.**

À télécharger ➤
[Actualités de la délégation
Bretagne \(6 Mo\)](#)
[Information sur la vie des
plages \(3 Mo\)](#)

↳ informations nationales en lien avec la garderie et informations sur les actions de la Direction de la Gestion Patrimoniale



**Intervention de Gaëlle MOREAU,
Responsable de la Mission Garderie/Sports
de nature au sein de la Direction
de la Gestion Patrimoniale
du Conservatoire du littoral**

À télécharger ➤
[Actualités nationales
mission garderie \(3 Mo\)](#)

« L'accueil du public sur les sites du Conservatoire du littoral »

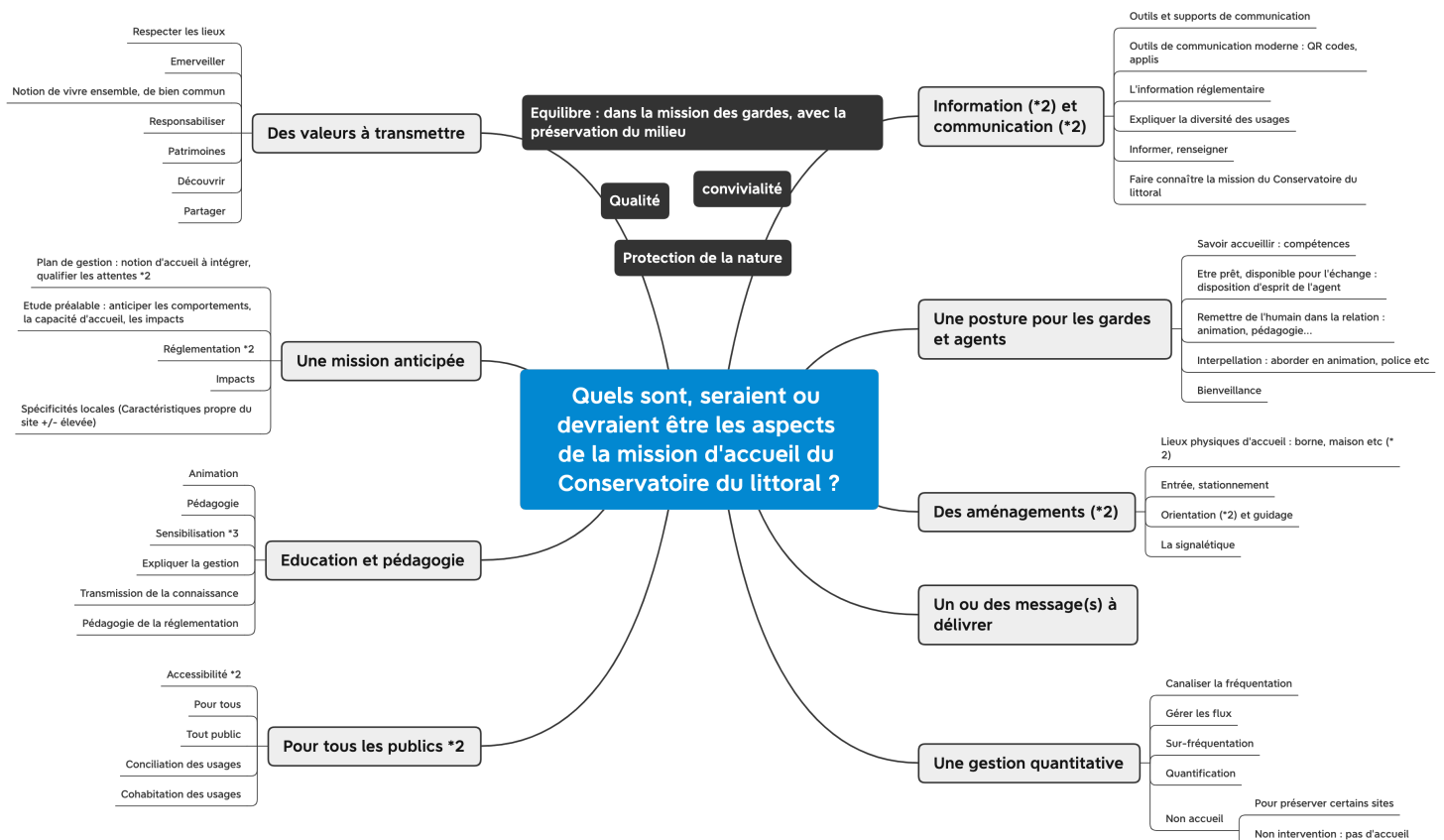
Qu'est-ce que l'accueil du public sur les terrains du Conservatoire du littoral et plus largement dans un espace naturel ? Quel est le rôle de l'agent du littoral sur ce sujet ? Quels avantages pour le gestionnaire et le Conservatoire ? Comment faire « vivre » le patrimoine, matériel et immatériel ? Quelles compétences sont nécessaires ? Quels partenariats est-il possible d'engager pour développer cette action ? A travers un atelier de réflexion et des retours d'expérience, les participants ont réfléchi aux actions qui peuvent être engagées localement. Cette thématique vaste va du contact avec les usagers aux visites organisées, encadrées. Une facette du métier d'agent du littoral omniprésente dans leur quotidien et clairement identifiée dans l'axe 5 des orientations stratégiques Garderie validées par le Conseil d'administration du Conservatoire du littoral.

↳ atelier

Atelier Quels sont, seraient ou devraient être les aspects de la mission l'accueil du Conservatoire du littoral ?

Méthode : identification des différents aspects de l'accueil sur les sites du Conservatoire du littoral. Les participants sont répartis en plusieurs groupes qui proposent chacun 8 aspects. L'ensemble des propositions est assemblé et explicité collectivement et les grands « thèmes » regroupés.

Proposition des groupes



7 sujets issus de cet inventaire ont été précisés lors des temps d'ateliers à suivre.



Sujet 1 La gestion quantitative

Il s'agit de gérer le nombre de visiteurs sur un site, avec pour objectif de maintenir l'équilibre entre préservation et accueil du public. Au préalable, il est indispensable de pouvoir mesurer et dimensionner la capacité d'accueil. « La forme du site », ses entrées... constituent des atouts dans cette démarche. On mettra à profit l'aménagement des parkings, la pose d'éco compteurs.

Gestion des flux (personnes, déchets, eaux, ...)

Comment définir la capacité d'accueil d'un site : il n'y a a priori pas de réponse, dans les faits cela se gère a posteriori.

Idee : définir dans le plan de gestion le taux de surfaces « artificialisées » (parking, chemins...) par rapport au taux de surfaces « naturelles ». Par exemple, fixer un objectif de 10%, 20% et le maintenir dans le temps voire le réduire. Créer un indicateur de suivi. Créer un « taux plafond » en cas de volonté politique d'augmenter les cheminements.

- Ne pas chercher à concilier tous les usages sur un même site mais réflexion à l'échelle multisites ou sites proches.
- Ne pas exclure d'aménager « en dur » certains sentiers à condition que cela améliore la préservation des autres espaces naturels par le report des usages vers ces sentiers en « dur ».
- Qui dit gestion du public dit s'intéresser et questionner les visiteurs (sur leurs pratiques).

En cas de sur-fréquentation

- Canalisation, parking
- Attention au « sur » et « sous » dimensionnement des aménagements.

Quantification

- Faire un point de référence ou de tendance par une étude spécifique.
- Installer des éco-compteurs

Non accueil

- Utiliser l'évolution de la végétation pour bloquer le public
- Non accueil possible mais à l'échelle d'une partie d'un site (baliser, informer, arrêté municipal).
- Non fréquentation nocturne ou saisonnière des parking.

Sujet 2 La réglementation

Pour la plupart des usagers, la nature est un des derniers espaces de liberté. La réglementation qui s'y applique est très souvent mal connue ou alors mal perçue. Certaines études ont également montré que l'utilisation de la négation, souvent employée pour informer les publics de la réglementation (ex : Ne pas cueillir les fleurs...) est souvent mal perçue et encourage même certains individus à commettre l'infraction. Comment traduire la réglementation en un message positif pour une meilleure acceptation des usagers ? 2 pistes de réflexion :

L'aménagement du site :

Bien souvent la réglementation est affichée sur les panneaux d'entrée de site, sous la forme de pictos ou alors parfois avec l'affichage d'un arrêté. L'usage de pictos entourés et barrés de rouge est souvent mal perçu ou une quantité de lecture trop importante est souvent ignorée par les usagers. Ils ignorent donc souvent la réglementation d'un site. La plupart des infractions sont commises par méconnaissance ou négligence et très rarement de façon intentionnelle.

La mise en place de panneaux synthétiques, didactiques, pédagogiques, humoristiques pourrait répondre en partie à ce problème. Les panneaux académiques et institutionnels sont souvent « pompeux » et peu lus. Avoir un message synthétique et agréable à lire ou à regarder devrait permettre une meilleure information du public, une meilleure appropriation et une meilleure application de l'information.

L'approche du public :

Nous accueillons le public sur des territoires d'exception à plusieurs titre (paysage, biodiversité...). Il est important qu'il en ait conscience pour pouvoir prendre soin de ces milieux. Bien souvent nous ciblons davantage les publics touristiques lors de l'organisation des animations mais il est aussi important de ne pas négliger l'importance du public local. C'est ce public qui souvent connaît le mieux le site, l'a vu évoluer au fil du temps et qui parfois peut le mieux en parler.

Inviter le public local à participer aux différents maillons de la gestion d'un site (connaissance, gestion, protection, valorisation) permettrait de l'associer à la vie du site et à potentiellement accentuer son attachement à ce site.

Il pourrait-être intéressant de créer un réseau d'« Ambassadeurs du littoral ». En tant que bénévole, ces personnes locales seraient un relais du gestionnaire sur le terrain pour faire vivre le site et pourraient transmettre l'amour de leur site aux usagers, ce qui les encouragerait sûrement davantage à respecter ces espaces et donc la réglementation qui s'y applique. Autre avantage, habitant près des sites, ces « ambassadeurs » pourraient être plus souvent présents sur le terrain quand les agents ne le peuvent pas.

Sujet 3 Comment anticiper l'impact de l'accueil du public à travers l'intégration des différents acteurs dans le plan de gestion ?

Afin d'anticiper l'impact de l'accueil du public sur les sites du Conservatoire du littoral, il nous semble essentiel de renforcer la concertation entre propriétaire, gestionnaire et services intervenant sur le site. En effet, les agents sont parfois confrontés à des difficultés dans leurs missions car les enjeux (parfois contradictoires) de ces différents acteurs ne sont pas toujours bien appréhendés, compris par chacun.

Nous proposons donc la création de fiches expliquant les missions du Conservatoire du Littoral et les éléments de base de réglementation sur ses sites. Ces fiches pourraient être mises à disposition des personnes devant intervenir sur les sites. Les réunions sur le terrain permettent aussi à chacun de mieux saisir les enjeux. Les usagers des sites doivent aussi être informés des actions menées. Nous rencontrons tous des habitués des lieux, véritables personnes ressources qui peuvent aider dans la réflexion avant de prendre certaines décisions. Tous les moyens de communication existants doivent être utilisés pour informer au mieux les acteurs (internet, presse, bulletins municipaux, réunions publiques...).

L'anticipation passe aussi par les échanges entre sites du Conservatoire du Littoral. Le réseau des gardes et agents est essentiel car nous sommes parfois confrontés à des problématiques similaires et nous pouvons alors profiter des retours d'expérience de chacun. La mise en place de l'application TalkSpirit devrait répondre à cette question.

La rédaction de « fiches action » devrait également permettre d'encadrer la mise en œuvre des aménagements afin de limiter leur impact et celui de l'accueil du public. Nous notons également qu'il est essentiel que le rôle des différents services soit défini et formalisé afin de ne pas voir certaines tâches abandonnées lors d'évolutions des services.

Enfin, avant même l'ouverture d'un site au public ou la mise en place d'un aménagement, le suivi de son impact doit être prévu. Ce suivi devrait être régulier sur la durée du plan de gestion. Cette évaluation peut passer par la mise en place d'un observatoire photo mais aussi et surtout par des visites de terrain. Ce suivi nécessitera des moyens humains qu'il ne faut pas négliger.

Nous avons imaginé que ces éléments d'anticipation pourraient intégrer le plan de gestion qui est le document de référence de nos sites.



Sujet 4 Quelle posture le garde du littoral doit-il adopter lors d'une rencontre imprévue durant une action de gestion ?

La question que l'on se pose ici est : comment le garde doit-il réagir à la sollicitation d'un usager alors qu'il n'y est pas préparé, et qu'il opère sur une autre action ? Par le terme « non préparé » nous entendons une situation différente d'une action de sensibilisation ou d'animation, car ces moments sont anticipés et l'agent est préparé, conditionné mentalement.

Comment peut-il garder sa posture de professionnel lors d'interpellations répétées, avec des questions identiques ou des constats d'infractions répétés ?

Exemple : durant un chantier d'arrachage d'espèces exotiques envahissantes sur un site très fréquenté, la question « pourquoi arrachez-vous cette plante ? » peut être posée plusieurs dizaines de fois par jour. Ou encore la question des chiens non tenus en laisse sur les sites.

Malgré toute la bonne volonté et le professionnalisme de l'agent, ces situations entraînent inévitablement un agacement, un épuisement. Qui durant une saison devient épuisant voire source de mal-être, de démotivation pouvant aller jusqu'à l'arrêt de travail.

Dans ce contexte, quid des situations dangereuses (éboulement sur sentier) où les rappels de danger sont franchis...

Nous nous accordons pour dire que le garde doit conserver une attitude neutre avec une voix claire et posée afin que son message de sensibilisation soit transmis dans les meilleures conditions.

Pour cela, nous proposons les points suivants pouvant être des axes de travail afin d'outiller les agents :

- Organisation du travail : éviter certains travaux sur certains sites à certaines périodes, adapter les objectifs de travail à réaliser en y intégrant le temps de sensibilisation.
- Avoir la possibilité de se décharger émotionnellement : par exemple, le réseau social de type talkspirit, grâce à une rubrique retour sur expérience, devrait permettre à chacun de partager son expérience et ses pistes de réaction.
- La communication au service du garde : communiquer en amont (presse) en avertissant l'utilisateur d'un changement sur son site favori, avec pour but de limiter l'effet de surprise et donc les questions récurrentes.
- Former les agents à la communication non violente, avec des mises en situation pour qu'elles deviennent automatiques, naturelles. Permettre aux gardes de se détacher des circonstances, de créer un fossé entre la passion qu'ils mettent dans leur métier et l'incompréhension du public.

Sujet 5 Accueillir tous les publics

Est-ce que les sites du Conservatoire doivent satisfaire et/ou accueillir tous les publics ? Comment faire pour répondre aux objectifs du Conservatoire du littoral pour accueillir tous les publics sur les sites en protégeant la biodiversité ? Les sites du Conservatoire du littoral peuvent-ils accueillir tous les publics (techniquement, pour quels usages...) ? Et quels publics ?

Par la réglementation de l'établissement, l'esprit de la loi est d'accueillir tous les publics dans le respect de la biodiversité, équilibre avec les objectifs de préservation de la nature, équilibre entre les usages, mais concrètement, les sites ne le peuvent pas du fait de :

- Contraintes écologiques
- Contraintes techniques
- Compatibilité des usages

Certains usages peuvent être à restreindre, d'autres à développer. L'aménagement à faire pour les Personnes à mobilité réduite (PMR) par exemple.

Mais jusqu'à quel point doit-on aménager le site pour satisfaire les usages et les publics ?

Et pour quels publics ? Promeneurs, pratiquants du VTT, du vélo, du cerf-volant, chasseurs,

Beaucoup de nouveaux usages, de nouvelles activités sont constatés. Comment évaluer l'impact lorsque les usages changent ? La loi SPPL date de 1976, les usages ont évolué, les enjeux aussi (recul du trait de côte...). La loi date de plus de 45 ans.

Comment agir sur les usages qui posent problèmes ?

- Mettre en place un usage, pour en réguler un autre : ex : le pâturage pour éviter des secteurs fréquentés.
- Faire de la négociation, de la concertation, de la pédagogie, de la médiation
- Mettre en place de la pédagogie et de la concertation pour expliquer les règles prises, les usages accordés ou interdits pour éviter les dégradations sur les aménagements faits.

Comment accueillir certains publics qui ne l'étaient pas ?

- Créer des aménagements pour les PMR.
- Organiser des sorties nature pour amener des publics qui ne viendraient pas, comme par exemple d'accueil de résidents d'EHPAD ponctuellement.

Il est cependant nécessaire de mesurer l'impact en permanence, les effets indirects sur la faune et la flore. C'est le rôle du gestionnaire.

A noter l'importance de la notion de partage : restreindre les activités pour pouvoir accueillir le plus de monde, l'expliquer... Les personnes le comprennent.



Sujet 6 Comment aménager durablement, pour accueillir, sécuriser sans dénaturer ?

Intégration paysagère

Limitier les aménagements au sein de l'espace naturel, il faut épurer.

Il y a des aménagements inévitables : stationnements, cheminements, information d'accueil, mise en défens d'espèces, habitats ou zones dangereuses. Spatialiser les aménagements : du plus aménagé au moins aménagé

« Centraliser » au maximum les informations au niveau des entrées, de la maison de site

La médiation humaine directe permet de limiter les supports d'information au sein de l'espace naturel. Le support dématérialisé (smartphone) peut être une réponse pour limiter l'information physique sur site, sans généraliser.

Dimension sociale des aménagements : acceptation, respect,

Effort physique à faire : attention au chemin trop entretenu (zone en boue)

Qualité de « l'expérience » sur l'espace naturel : ne pas faire de l'espace naturel un produit de consommation standardisé

Accessibilité aux différents publics : il faut y penser.

Aménager durablement

Choix des matériaux (écologique et/ou avec durée de vie longue, ex. plastique). Veiller à l'origine des matériaux.

Financement : investissement versus entretien, il y a des budgets pour réaliser l'aménagement mais l'entretien à moyen terme peut être difficile (moyens humains et financiers).

Sujet 7 Information et communication

Premier constat : le public est peu sensibilisé aux enjeux des sites qu'il visite. Sa façon de vivre les sites s'apparente parfois à de la simple consommation d'espaces, sans prendre réellement en compte leur caractère naturel. Pour exemple, en 2020, près de 2200 infractions ont été comptabilisées sur les sites de la presqu'île de Crozon entre mi-juillet et fin août, soit en 1 mois et demi. Ces infractions sont surtout constatées sur les lieux d'entrées de site, c'est-à-dire sur les zones de stationnement : camping, déchets, déjections canines, etc.

Second constat : il y a une diversité d'acteurs en lien avec la protection des sites : le conservatoire du littoral, les gestionnaires, des collectivités éventuellement concernées (communes, départements, etc), les usagers (qu'ils soient locaux ou touristes), la police, les organismes chargés de promouvoir les activités touristiques des sites... Face à ce grand nombre d'acteurs, nous pouvons nous sentir démunis quant à la manière d'informer le public et de lui communiquer l'importance de la préservation de notre site.

Enfin, le dernier constat conjointement associé aux deux premiers est le manque de lisibilité des sites du conservatoire du littoral, à la fois aux entrées de sites et au cœur de ceux-ci. Les moyens mis en place pour informer le public qu'il entre sur un site naturel protégé se révèlent parfois insuffisants (signalétique cachée, mal positionnée, trop ou pas assez d'informations sur site).

Nous avons donc posé la problématique suivante : comment l'information et la communication sur site peuvent-elles favoriser la compréhension des enjeux par le public ? Nous avons imaginé 3 axes de réponses :

Centraliser l'information et développer les missions de communication des maisons de site quand il y en a

Il semble aujourd'hui nécessaire pour tous les sites du Conservatoire du littoral de disposer d'un outil interne (une "boîte à outils") destiné aux gestionnaires, permettant de regrouper les indications graphiques (charte, logos, pictogrammes) communes à tous les sites, afin d'être en mesure de présenter correctement la réglementation au public.

Les maisons de site pourraient aussi être un levier de diffusion de l'information, en renforçant leurs missions de communication au niveau national et en formant un véritable réseau qui explique à la fois les missions et objectifs du Conservatoire du littoral mais aussi les enjeux des sites.

Développer une vraie stratégie de communication numérique

En développant de façon concertée un outil public national (une application par exemple), le public pourrait avoir accès à une cartographie simple des zones protégées, avec toutes les informations le concernant (outil alimenté par les gestionnaires), accessibles éventuellement en scannant un QR code si le numérique est adapté dans le site. L'objectif serait de ne pas avoir à démultiplier toutes les applications créées par les collectivités, mais justement de les développer conjointement, afin de mêler tous les acteurs à la création de l'information. Par ailleurs, par l'intermédiaire du site internet du Conservatoire du littoral ou les réseaux sociaux, qui seraient régulièrement mis à jour, on pourrait suivre les informations importantes des sites (par exemple, des focus sur le travail des gardes, sur certaines espèces observées dans le site, etc)

Orienter l'information et développer une démarche de diffusion aux différents publics

Aujourd'hui, il paraît important de mieux communiquer auprès des acteurs qui assurent et assureront la protection des sites et pas uniquement le public qui vient sur site.

En ce sens, nous avons imaginé le développement d'une mallette pédagogique pour les scolaires, un outil à destination notamment des professeurs, afin d'intégrer au programme les sujets qui concernent la protection des sites naturels (littoraux, et aussi non littoraux). Cet outil serait l'occasion de présenter aux enfants les missions du Conservatoire du littoral et d'expliquer son importance. De plus, pour accompagner cela, il faut continuer à développer les Aires éducatives marines et terrestres. Nous estimons, enfin, que l'existence d'un établissement public tel que le Conservatoire du littoral pourrait figurer directement dans les manuels scolaires pour aller encore plus loin dans l'idée de le faire connaître auprès de toutes et tous (dès le plus jeune âge).



↳ visite du jardin Delaselle, site de Penn ar C'hleguer, île de Batz

Intervention de Benjamin GOUËS, responsable du jardin, Benjamin KLEIN et Ewen DANO, jardiniers, Haut-Léon Communauté



Le Conservatoire du littoral est propriétaire de la pointe du C'hleguer et de son jardin exotique depuis 1997. Végétations endémique et exotique coexistent grâce à une gestion différenciée conduite en partenariat avec Haut Léon Communauté. Dans le respect de l'esprit de son concepteur, le jardin exotique a été restauré par une équipe de bénévoles passionnés. Les structures originelles ont été remises à jour, les murets de pierres sèches reconstruits et les chemins réhabilités. Replantations, élagages et essais d'acclimatation ont enrichi le site. Ici, l'évocation de paysages exotiques, à partir de scènes et de floraisons estivales, prime sur la collection botanique. Chaque année, de nombreux visiteurs découvrent ce trésor des chaudes latitudes.



↳ visite du site des Dunes de Keremma

Intervention de Nicole CHAPALAIN, animatrice nature à la Maison des dunes, Haut-Léon Communauté, et Nicolas DAVIAU, responsable service environnement, Haut-Léon Communauté



Les dunes de Keremma, cédées pour les deux tiers par la famille Rousseau et achetées pour le reste par le Conservatoire du Littoral en 1984 sont gérées par Haut Léon Communauté, elles font l'objet de mesures de protection concertées. Ainsi, des aires de stationnement situées en retrait des côtes ont été aménagées. Les dunes, fortement exposées aux rigueurs de la mer et au piétinement des promeneurs, ont été renforcées. Les cheminements ont été canalisés. Des actions de sensibilisation sont menées à partir de la Maison des Dunes qui accueille tout au long de l'année un public des plus variés. Un centre d'interprétation et des balades guidées permettent ainsi de découvrir ce patrimoine remarquable dont chacun a la responsabilité.



↳ visite du site de la Pointe de Perharidy

Intervention d'Isabelle GAY, chargée de mission Finistère, Délégation Bretagne du Conservatoire du littoral, Gwenal HERVOUËT, adjoint au Délégué de rivages Bretagne du Conservatoire du littoral et Nicolas DAVIAU, responsable service environnement, Haut-Léon Communauté



La pointe de Perharidy se situe entre Roscoff et Santec, en vis à vis de l'île de Batz. Cette pointe est occupée par un centre hospitalier privé spécialisé dans les soins de suite et de réadaptation. L'extrémité de la pointe a été rachetée en 2010 par le Conservatoire du littoral avec la participation financière de la commune de Roscoff, du centre hospitalier de Perharidy, du conseil départemental et du conseil régional. Sa mission première fut la restauration de cet espace naturel puis de son aménagement. Un sentier de découverte a été réalisé pour le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

